

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE CHARLEVOIX**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 20 janvier 2020 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean  
M. Dominique Tremblay  
M. Réjean Tremblay  
M. Jean-Claude Junior Tremblay  
M. Benoît Bradet  
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Mme Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire-administrative.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, 19 h;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, 19 h 30;
6. Adoption des comptes à payer du mois de décembre 2019;
7. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
8. Présentation d'un règlement portant le numéro 430 fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception;
9. Résolution d'adjudication d'un emprunt par billets en date du 28 janvier 2020 au montant de 176 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt 352);
10. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 176 300 \$ qui sera réalisé le 28 janvier 2020 (Réf : Refinancement du règlement numéro 352);
11. Demande de dérogation mineure # 142 de monsieur Jean-Paul Gagné;
12. Programme d'aide à la voirie locale Projets particuliers d'amélioration (PPA) – ES – Demande d'aide financière;
13. Terrain ancien poste Hydro-Québec;
14. PG Solutions : Contrat d'entretien et soutien des applications 2020;
15. Chambre de commerce de Charlevoix : Invitation Gala Charlevoix reconnaît;
16. Fondation Hôpital de Baie-St-Paul : Quillothon 2020 au profit du Fonds CHSLD Charlevoix-Ouest;
17. Offres de publicité pour le 66<sup>e</sup> Carnaval de Saint-Hilarion ;
18. Service de garde l'Arc-en-ciel : Contribution financière 2020 (réf : politique familiale);
19. ADMQ : Renouvellement de la cotisation 2020;
20. Entretien ménager bureaux transport collectif et bureau municipal;

21. Demande de subvention pour cours de natation;
22. Demande de commandite Drag St-Hilarion;
23. Inscription à une formation concernant la perception des créances municipales;
24. Demande de l'inspecteur en bâtiment;
25. Achat de manteaux et pantalons de sécurité pour les employés;
26. Corporation de mobilité collective de Charlevoix : Demande d'utilisation du hall;
27. Demande de soutien financier pour la tenue de la 15<sup>e</sup> édition du Collectif jeunesse de services (CJS) de Charlevoix 2020;
28. Représentation du conseil;
29. Courrier;
30. Affaires nouvelles;
  - 30.1. Adoption du Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents;
  - 30.2. Achat de radios portables pour le service incendie;
  - 30.3. Transfert du compte ES1 au compte opération Desjardins;
  - 30.4. Offre de service 2020 pour test annuel camion incendie de Jacques Thibault (Pierreville);
  - 30.5. Commission scolaire de Charlevoix : Demande de régularisation d'une partie de terrain;
31. Période de questions;
32. Ajournement.

## **1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

À 19 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

**2020-01-01**

## **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2020-01-02**

## **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 décembre 2019.

**2020-01-03**

## **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019, 19 H**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2019.

**2020-01-04**

**5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2019, 19 H 30**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, 19 h 30;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 18 décembre 2019.

**2020-01-05**

**6- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

---

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer pour un montant 74 072.44 \$ (journal des achats # 1299, journal des déboursés # 1142-1143, chèques # 14817 à 14866, prélèvements # 860 à 870) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

**QUE** les comptes déjà payés pour un montant 148 556.02 \$ (journal des achats 1293 à 1298, journal des déboursés, # 1134 à 1141, chèques # 14806 à 14816, prélèvements # 853 à 859) et les salaires nets pour un montant 29 612.45 \$, (dépôts # 506631-1 à 506697), sont acceptés.

**2020-01-06**

**7- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

---

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca				95.32 \$
Bell Mobilité				176.91 \$
Jean-François Desbiens				1 700.00 \$
Rorkäal Design				402.42 \$
René Audet				23.54 \$
Joël Audet				50.00 \$
Clément Tremblay				100.00 \$
				<u>2 548.19 \$</u>

**2020-01-07**

**8- PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 430 FIXANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE SERVICE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

---

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur le maire présente et procède au dépôt du projet de règlement numéro 430. Copie du projet de règlement est disponible au public, séance tenante.

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le projet de règlement numéro 430 intitulé « Règlement fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception ».

**9- RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS EN DATE DU 28 JANVIER 2020 AU MONTANT DE 176 300 EFFECTUÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 352**

---

Point remis à l'ajournement.

**10- RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 176 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 JANVIER 2020 (RÉF : REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352);**

---

Point remis à l'ajournement.

**2020-01-08**

**11- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 142 DE MONSIEUR JEAN-PAUL GAGNÉ**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure numéro 142 formulée par monsieur Jean-Paul Gagné, en regard de l'immeuble situé au 87, rang 1 et portant le numéro de lot 5 720 635 du cadastre officiel du Québec, dont la nature est la suivante :

- Toujours dans le projet de subdivision pour les (trois) 3 futurs terrains résidentiels, une demande à ce que l'implantation de la marge de recul arrière dans la zone 50-A, soient diminuées à 3 mètres au lieu de 10 mètres;
- Demande de dérogation à l'article 6.1.1 de la grille de spécification pour la marge de recul minimale de la zone 50-A.

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du CCU qui a étudié la demande le 20 janvier 2020, 18 h;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion accepte la demande de dérogation mineure numéro 142 telle que formulée.

2020-01-09

**12- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) –ES– DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion désire déposer une demande d'aide financière, exercice financier 2019-2020, au Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PPA-ES);

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise la réalisation de projets d'amélioration qui permettront d'atteindre des objectifs tels que : - construction ou amélioration de chaussée(s) - construction ou remplacement de ponceau(x) - protection de route(s) (bordures, accotements, etc.) sur les rues municipales admissibles identifiées au document B;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme PPA, volet ES (enveloppe ministre), exercice financier 2019-2020;

**QUE** la directrice générale soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, la demande ainsi que les formulaires afin d'aider au financement des travaux admissibles.

2020-01-10

**13- TERRAIN ANCIEN POSTE HYDRO-QUÉBEC**

---

**CONSIDÉRANT** la lettre datée du 19 novembre 2019 concernant la vente d'un terrain appartenant à Hydro Québec sur le lot 5 720 750 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro Québec informe la municipalité qu'ils ont procédé à l'évaluation de la valeur marchande du terrain;

**CONSIDÉRANT QU'**il demande à la municipalité de bien vouloir les informer de ses intentions de poursuivre les négociations pour acquérir cet immeuble avant le 31 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT** le rappel qu'en vertu de ses politiques de gestion interne, Hydro Québec est disposé à négocier de gré à gré sous conditions que son projet de développement de terrain réponde à des besoins d'ordre public où la gouvernance est assurée par la municipalité

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion réitère l'intention de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion d'acquérir le terrain de l'ancien poste d'Hydro Québec, lot 5 720 750 du cadastre du Québec;

**QUE** monsieur le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à faire les représentations, les demandes d'informations additionnelles ainsi que les vérifications nécessaires pour débiter la négociation et poursuivre les démarches d'acquisition du terrain, s'il y a lieu.

**2020-01-11**

**14- PG SOLUTIONS : CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu la facturation en date du 1er décembre 2019 de PG Solutions Inc. concernant l'entretien et le soutien des applications du logiciel PG pour l'administration, le service incendie et la gestion des permis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement des factures à PG Solutions pour le contrat d'entretien et de soutien des applications :

- Droits d'accès annuel pour multi-services, Service incendie : 680 \$ plus taxes,
- Gestion des permis, Territoire : 1 970 \$ plus taxes
- Comptes fournisseurs, Grand-Livre, Paie, Taxation, Télétransmission MAPAQ : 6 840 \$ plus taxes.

**2020-01-12**

**15- CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : INVITATION GALA CHARLEVOIX RECONNAÎT**

---

**CONSIDÉRANT** l'invitation reçue de la Chambre de Commerce pour le Gala Charlevoix reconnaît qui se tiendra le 30 janvier prochain au Fairmont le Manoir Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un (1) billet pour le maire, Monsieur Patrick Lavoie, pour le Gala Charlevoix reconnaît au coût de 200 \$ plus taxes et frais de service.

**2020-01-13**

**16- FONDATION HÔPITAL DE BAIE-ST-PAUL : QUILLOTHON 2020 AU PROFIT DU FONDS CHSLD CHARLEVOIX-OUEST**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul organise un Quillothon annuel, édition 2020, au profit du Fonds CHSLD Charlevoix-Ouest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise un don de 50 \$ à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul pour la tenue de leur quillothon qui doit avoir lieu le 22 février prochain, au Quillorama de Baie-Saint-Paul.

**2020-01-14**

## **17- OFFRES DE PUBLICITÉ POUR LE 66<sup>E</sup> CARNAVAL DE SAINT-HILARION**

---

**CONSIDÉRANT** les offres de publicité reçues de monCharlevoix.net et du journal l'Hebdo Charlevoisien pour le 66<sup>e</sup> Carnaval de St-Hilarion;

**CONSIDÉRANT** l'offre de moncharlevoix.net pour une publicité sur la page Facebook pour la période du carnaval au montant de 250 \$;

**CONSIDÉRANT** la seconde offre du journal l'Hebdo Charlevoisien pour un bandeau publicitaire dans le journal au coût de 225 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte les deux offres de moncharlevoix.net et du journal l'Hebdo Charlevoisien pour un coût total de 475 \$ plus taxes.

**2020-01-15**

## **18- SERVICE DE GARDE L'ARC-EN-CIEL : CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 (RÉF : POLITIQUE FAMILIALE);**

---

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de verser un montant de 1 000 \$ pour l'année scolaire 2019-2020 à la Commission scolaire de Charlevoix pour le Service de garde l'Arc-en-ciel de l'école Marie-Reine, tel que prévu au budget et selon dans la Politique familiale.

**2020-01-16**

## **19- ADMQ : RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION 2020**

---

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise de renouveler l'abonnement annuel et l'assurance à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020 au coût de 923.43 \$ incluant les taxes.

**2020-01-17**

## **20- ENTRETIEN MÉNAGER BUREAUX TRANSPORT COLLECTIF ET BUREAU MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien ménager des bureaux du Transport collectif et du bureau municipal est à renouveler pour l'année 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion renouvelle le contrat d'entretien de Conciergerie Martin Tremblay Inc. pour les deux (2) endroits, pour l'année 2020 et les suivantes et ce, jusqu'à avis contraire.

2020-01-18

**21- DEMANDE DE SUBVENTION POUR COURS DE NATATION**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de madame Marie-Christine Jean pour le cours de natation de son fils Charles-Étienne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 45 \$ pour la subvention natation à madame Marie-Christine Jean.

2020-01-19

**22- DEMANDE DE COMMANDITE DRAG ST-HILARION**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de commandite de monsieur Michel Tremblay du Garage Écomécanique, afin que la municipalité fournisse la fourniture de sable pour l'évènement Drag Motoneige Charlevoix qui aura lieu le samedi 8 février 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de fournir le sable demandé en commandite pour l'évènement Drag Motoneige Charlevoix qui aura lieu sur la propriété de la Ferme Serge Gilbert au 7, rang 5 à Saint-Hilarion;

**QUE** l'organisateur est responsable et doit s'assurer d'avoir les assurances, permis et autorisations nécessaires à la tenue de l'évènement.

2020-01-20

**23- INSCRIPTION À UNE FORMATION CONCERNANT LA PERCEPTION DES CRÉANCES MUNICIPALES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la formation *La perception des créances municipales : Les responsabilités d'une municipalité locale et celles de la MRC* aura lieu à la MRC de la Côte de Beaupré le 22 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription a été effectuée préalablement vu le court délai par la MRC de Charlevoix et que les coûts d'inscription au coût 350 \$ plus taxes (incluant le dîner) sera facturée par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion entérine et autorise madame Nathalie Lavoie, directrice générale, à suivre la formation. Que les frais de déplacement reliés à cette formation sont aussi autorisés ainsi que leur paiement.

2020-01-21

**24- DEMANDE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

---

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de l'inspecteur en bâtiment, M. Patrice Noël concernant le branchement de sa voiture hybride sur une prise électrique de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** sa demande est pour des raisons opérationnelles et de déplacement car la borne est située au Centre des Loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE**, si cela est accepté, il désire assumer les frais afin d'être équitable envers les citoyens de la municipalité par le biais d'une facturation au mois ou autres modalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise monsieur Patrice Noël à brancher son véhicule hybride à une prise électrique extérieure au bureau municipal environ une (1) fois par semaine soit le jour où il sera présent à titre d'inspecteur en bâtiment;

**QUE** les frais réels pour les charges lui seront facturés selon le nombre de KWh à la fin de l'année en cours et les suivantes, s'il y a lieu.

**2020-01-22**

#### **25- ACHAT DE MANTEAUX ET PANTALONS DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS**

---

**CONSIDÉRANT** le besoin de manteaux et de pantalons de sécurité imperméables pour le personnel des travaux publics permanents;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat de quatre (4) manteaux et quatre (4) pantalons imperméables qui devront rester au garage municipal au coût de 811.40 \$ plus taxes chez Bumper to Bumper.

**2020-01-23**

#### **26- CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'UTILISATION DU HALL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix pour utiliser un espace additionnelle à leurs bureaux dans le hall d'entrée car il prévoit avoir une ressource supplémentaire à court terme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation aura des aménagements facilitants (portable, classeur barré, etc.) qui permettront à la Coop funéraire de cohabiter au besoin dans le hall;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la Corporation a utilisé le hall d'entrée au coût mensuel d'environ 60 \$ plus taxes par mois.

**2020-01-24**

**27- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA TENUE DE LA 15 ÉDITION DU COLLECTIF JEUNESSE DE SERVICES (CJS) DE CHARLEVOIX 2020**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 50 \$ au Collectif jeunesse de services de Charlevoix 2020.

**28- REPRÉSENTATION DU CONSEIL**

---

**29- COURRIER**

---

**30- AFFAIRES NOUVELLES**

---

2020-01-25

**30.1- ADOPTION DU PROGRAMME SUR L'ÉVALUATION ET L'ANALYSE DES INCIDENTS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a adopté, le 13 février 2019, son deuxième schéma de couverture de risque dans le but de se conformer aux orientations ministérielles;

**CONSIDÉRANT QU'**à cet égard, le service incendie de la Ville de Baie-St-Paul s'est vu confier le rôle de coordonnateur de la mise en œuvre du nouveau schéma et la responsabilité de l'atteinte de ces objectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** divers programmes doivent être élaborés, dont le programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents;

**CONSIDÉRANT QUE** le but essentiel du programme est de réduire la fréquence des incendies de même nature sur le territoire de la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme a également pour but de permettre au coordonnateur régional du schéma de couverture de risque (SSI Baie-St-Paul) de cibler les objectifs de prévention à établir durant les prochaines années pour les différents services incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion adopte le Programme sur l'évaluation et l'analyse des incidents de la MRC de Charlevoix.

2020-01-26

**30.2- ACHAT DE RADIOS PORTABLES ET MICROS POUR LE SERVICE INCENDIE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire l'acquisition de sept (7) radios portatives ainsi que huit (8) micros pour le Service incendie de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat des radios portatives et de micros chez Communications Charlevoix au coût de 4 398.39 \$ plus taxes

2020-01-27

### **30.3- TRANSFERT DU COMPTE ES1 AU COMPTE OPÉRATION DESJARDINS**

---

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale à faire le transfert du compte ES 1 au compte opération du Service incendie.

2020-01-28

### **30.4-OFFRE DE SERVICE 2020 POUR TEST ANNUEL CAMION INCENDIE DE JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la vérification annuelle du camion incendie et de l'autopompe est à faire à tous les ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre de service de Jacques Thibault pour les tests annuels qui se feront dans le cadre de leur tournée annuel du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion mandate Jacques Thibault pour faire la vérification annuelle du camion incendie et de l'autopompe au coût de 325 \$ plus taxes ainsi que la pompe portative au coût de 50 \$ plus taxes.

2020-01-29

### **30.5-COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : DEMANDE DE RÉGULARISATION D'UNE PARTIE DE TERRAIN**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire nous informe qu'elle doit régulariser les titres de propriété du lot 5 721 606, lot sous l'école appartenant toujours à la Fabrique qu'elle exploite sous un bail emphytéotique depuis plus de 50 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission doit procéder à cette régularisation avec la Fabrique, elle considère la possibilité de régulariser également une partie de terrain appartenant à la municipalité actuellement utilisé par l'école pour l'embarquement et le débarquement des élèves qui avait été aménagé temporairement avec l'accord de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission va procéder à des travaux majeurs de drainage à l'été 2020 et ces espaces sont également inclus dans ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission veut ouvrir le dialogue afin de convenir des modalités entourant la cession d'une partie de terrain et demande une rencontre avec la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Hilarion informe la Commission scolaire de Charlevoix que la municipalité est ouverte au dialogue;

**ET** mandate monsieur le maire et/ou la directrice générale pour rencontrer le ou les représentants pour discuter de ce dossier.

### **31- PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une période de questions a été tenue.

**2020-01-30**

### **32- AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la séance au mardi 21 janvier 2020, 18 h 30. Il est 20 h 18.

---

**Patrick Lavoie, maire**

---

**Nathalie Lavoie, directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

**Nathalie Lavoie,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

### **ATTESTATION DU MAIRE**

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Patrick Lavoie,  
Maire**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 février 2020. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE CHARLEVOIX**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020 AJOURNÉE**  
**ET TENUE LE 21 JANVIER 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 21 janvier 2020 à 18 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean  
M. Dominique Tremblay  
M. Réjean Tremblay  
M. Charles-Henri Gagné  
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Absent :

M. Benoît Bradet

Est également présente : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Ouverture de l'ajournement de la séance du 20 janvier 2020;
3. Lecture et reprise de l'ordre du jour;
4. (Point 9) Résolution d'adjudication d'un emprunt par billets en date du 28 janvier 2020 au montant de 176 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt 352;
5. (Point 10) Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 176 300 \$ qui sera réalisé le 28 janvier 2020 (Réf : Refinancement du règlement numéro 352);
6. Période de questions;
7. Levée de la séance d'ajournement.

**1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

---

À 18 h 30, Monsieur le Maire Patrick Lavoie, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à la réouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2020-01-31

## 2- OUVERTURE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2020

---

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la suite de l'ordre du jour tel que déposé.

## 3- LECTURE ET REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR

---

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

*Le conseiller Jean-Claude Tremblay arrive à 18 h 35 et la conseillère Louise Jean arrive à 18 h 36.*

2020-01-32

## 4- (POINT 9) RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS EN DATE DU 28 JANVIER 2020 AU MONTANT DE 176 300 \$ EFFECTUÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 352

---

### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	21 janvier 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 janvier 2020
Montant :	176 300 \$		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 janvier 2020, au montant de 176 300 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

33 300 \$	2,10000 %	2021
34 300 \$	2,15000 %	2022
35 200 \$	2,25000 %	2023
36 200 \$	2,40000 %	2024
37 300 \$	2,50000 %	2025

Prix : 98,62500 Coût réel : 2,82950 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

33 300 \$	3,14000 %	2021
34 300 \$	3,14000 %	2022
35 200 \$	3,14000 %	2023
36 200 \$	3,14000 %	2024
37 300 \$	3,14000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,14000 %

3 - CD DE CHARLEVOIX-EST

33 300 \$	3,43000 %	2021
34 300 \$	3,43000 %	2022
35 200 \$	3,43000 %	2023
36 200 \$	3,43000 %	2024
37 300 \$	3,43000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,43000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Dominique Tremblay, appuyé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 28 janvier 2020 au montant de 176 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 352. Ces billets sont émis au prix de 98,62500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2020-01-33

**5- (POINT 10) RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 176 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 JANVIER 2020 (RÉF : REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352);**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion souhaite emprunter par billets pour un montant total de 176 300 \$ qui sera réalisé le 28 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
352	176 300 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES-HENRI GAGNÉ, APPUYÉ PAR RÉJEAN TREMBLAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 28 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>33 300 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>34 300 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>35 200 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>36 200 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>37 300 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

## 6- PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Une période de questions a été tenue.

2020-01-34

## 7- LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

---

La Levée de la séance d'ajournement est proposée par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 18 h 39.

\_\_\_\_\_  
Patrick Lavoie, maire

\_\_\_\_\_  
Nathalie Lavoie, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

**Nathalie Lavoie,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

#### **ATTESTATION DU MAIRE**

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Patrick Lavoie,**  
**Maire**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 février 2020. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.